

LA CHARTE SOBRIÉTÉ

DES ENTREPRISES ET COMMERCES



1. J'éteins mes façades, vitrines et enseignes lumineuses partir de 20h ou dès la fermeture du magasin si je suis ouvert après 20h



2. Je n'utilise pas de panneaux numériques publicitaires ou je les éteins



3. Je suis vigilant à la température ambiante dans mes locaux et mes points de vente : 19° pour le chauffage et 27° pour la climatisation



4. Je ferme la porte de mes locaux et de mes magasins lorsque la climatisation ou le chauffage sont en fonctionnement



5. Je m'engage dans la mise en œuvre des mesures à moyen et long terme pour une gestion durablement plus sobre de l'énergie